République Française

Département du Doubs

N° 168/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 31 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 16 novembre 2017,

Objet de la délibération :

Décision Modificative N° 1 Budget Annexe OM Quingey de la Communauté de Communes Loue Lison

Nombre de membres

- En exercice: 99

- Présents titulaires : 70

- Absents: 29

Dont suppléés : 3Dont représentés : 11

• Excusés: 5

Non excusés: 10

Votants: 84

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171109-168-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le neuf novembre,

Procuration

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Montrond le Château sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Dugourd Jean-François à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, Mme Kowal-Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M.

Bole Joel à M. Vincent Marguet, Mme Beaune Catherine à M. Marechal Philippe, M. Groshenry Maxime à M. Grenier Jean-Claude, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Vergey André., M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Moniotte Jacques par M. Masson Jean-Pierre, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Nicolet Jean-

Paul, Guinchard Jean-Pierre & Paul jacques

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Absent(e)s Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Sage Jean-Luc, Pogliano

Jean-Louis, Petetin Yves & Chatelain Claude

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Luc Fourquet, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



- Vu les admissions en non-valeur pour des impayés liés aux ordures ménagères de l'ex. CCCQ,

Le conseil est invité à ouvrir dans le budget annexe des crédits de dépenses à l'article D 6541 pour 11 939.18 € et à l'article D 6542 pour 8 077.35 €, le tout financé par l'excédent dégagé au BP 2017 du budget annexe Ordures Ménagères CCCQ.

A la majorité, une abstention (M. Bérion), le conseil communautaire :

- Accepte d'ouvrir les crédits au compte 6541 pour la somme de 11 939.18 €,
- Accepte d'ouvrir les crédits au compte 6542 pour la somme de 8 077.35 €,
- Accepte de diminuer l'excédent prévisionnel du budget primitif 2017 de 20 016.53 €.

Fait et délibéré en séance, le 09.11.17 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

P**rás**ident

Communauté de Communes Loue Lison

7, rue Edouard Bastide 25290 ORNANS

